



**Procès-Verbal
Réunion du Conseil Municipal
le mardi 30 juin 2026
20H00**

Sous la présidence de Madame Claudine TAVEL
Lieu : **Salle du Conseil Municipal / MAIRIE**
Bâtiment les Marronniers

Présents :

AUBERT Charlène – CHARPINE François – CORMIER Olivier - - DUPRAZ Fabien - FLEURET Anaïs - FOREST Christelle –
GAY-LANCERMIN Maxime – MARCHAIS Marie-Lise – MEUNIER Laure - PECH Nathalie - PERRET Mélanie – PLOUZEAU
Alain - SELMAN David — TAIN Daniel - WDOWIAK Monika - WROBEL David.

Excusés : DAMIAN-TISSOT Nathan (pouvoir à TAVEL Claudine - VAN WONTERGHEM Benjamin (pouvoir à CORMIER Olivier).

Secrétaire de séance : François CHARPINE.

En exercice : 19 Quorum : 10 Présents : 17 Absents : 2 Nombre de Pouvoirs : 2

ORDRE DU JOUR de la SEANCE

I. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

- I.1. Arrêt du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 mai 2026
- I.2. Compte-rendu des commissions et des activités dans le cadre des délégations des adjoints et conseillers délégués
- I.3. Etat sur les décisions de Madame le Maire, en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal

II. FINANCES

- II.1. Opération NOVAE : demande garantie du prêt contracté par Savoisienne Habitat auprès du Crédit Agricole pour financement 10 logements PSLA
- II.2. Renovation de la salle polyvalente : maintien de la demande de subvention auprès du Département de la Savoie
- II.3. Mosaïque à l'église de Novalaise : demandes de subventions auprès du Conseil Départemental de la Savoie /FDEC et auprès de la Fondation du Patrimoine

III. URBANISME / ENVIRONNEMENT

- III.1. Etat sur les PC / DP / CU
- III.2. Ombrières : convention d'occupation temporaire du domaine public sur parking de la salle polyvalente

IV. VOIRIE & RESEAUX

- IV.1. Elagage – fauchage des voiries communales : tarif horaire pour 2026

V. PARCS DE DETENTE

- V.1. Délégation de Pré Argent

VI. INFORMATIONS

Remerciements d'associations pour le versement de subventions communales

Préambule de Madame le Maire quant au second épisode caniculaire.

Madame le Maire expose que son rôle est de s'assurer des meilleures conditions de fonctionnement des services, que ce soit au niveau du personnel que des personnes accueillies. Elle a donc fait le tour des différents établissements (collège, écoles, EHPAD, ADMR, centre multi-accueil) et est restée en contact permanent avec leurs directeurs.

- Personnel communal, elle informe avoir pris la décision dès le mois de mai de faire travailler les agents techniques en horaires dit d'été (journée continue dès 6h du matin) afin d'éviter les travaux d'extérieurs en pleine chaleur. Elle remercie le personnel administratif pour le travail accompli dans des horaires dits normaux, dans des bâtiments non adaptés encore à ces conditions climatiques.
- Personnes vulnérables : en contact permanent avec l'ADMR, elle informe qu'il n'y a à ce jour aucune personne en difficulté sur notre territoire.
- Collège et Ecole Notre-Dame : adaptation des classes suivant orientation dans le bâtiment.
- EHPAD : protocole forte chaleur mis en place ; il n'y a pas de climatisation mais un système de géothermie double-flux.
- Multi-accueil : installation d'une climatisation portative dans la salle dédiée aux nourrissons.
- Ecole du Bief du Moulin : protocole forte chaleur appliqué dès le mois de mai (1^{er} épisode caniculaire). Elle rappelle que pour ce 1^{er} épisode caniculaire le personnel aérail tôt le matin les salles de classe et des stores ont été installés sur la façade ouest en maternelle.

Pour ce 2^{ème} épisode caniculaire, une fontaine à eau rafraîchissante a été mise à disposition des enfants, Madame le Maire a procédé à l'aération des salles dans le courant de la nuit et aidé au service des plats chauds afin que le personnel de cantine et les enfants restent moins longtemps dans l'espace de self qui est l'endroit le plus chaud de l'école. Les enfants étaient ensuite dirigés dans les salles situées au nord du bâtiment.

Arrivée de Anaïs FLEURET.

Lors du conseil d'école, il a été proposé un déménagement des classes les plus exposées dans les salles au nord du bâtiment ; cette proposition n'a pas été retenue par l'équipe enseignante.

Des relevés de température ont été effectués ; celles-ci se sont révélées dans les normes acceptables sinon la décision de fermer l'école aurait été prise.

Arrivée de Christelle FOREST.

Madame le Maire précise que des axes d'amélioration sont lancés et/ou en cours d'étude : végétalisation de la cour d'école*, équipements pérennes de gestion du confort d'été** (brasseurs d'air, fontaines et protections solaires) avec l'expertise de Monsieur David SELMAN, adjoint au Maire et changement de l'éclairage du bâtiment en LED (travaux effectués cet été).

Intervention de David SELMAN : le passage en luminaires LED, au-delà de l'économie d'énergie, induit une réduction significative de la chaleur émise (divisée par 4).

Madame le Maire informe être en contact régulier avec l'inspectrice d'académie qui nous remercie pour tout ce qui est mis en place et avec les services de la Préfecture en cas d'activation du PCS.

D'autres petits équipements pourraient être mis en place, type ventilateurs ; comme discuté avec les enseignants, cette solution n'a pas été retenue car ne profiterait pas à l'ensemble des élèves.

Après avoir demandé s'il y avait des questions, Madame le Maire clôt son intervention.

** signature du contrat Eau/climat avec l'Agence de l'Eau qui sera partenaire de cette végétalisation dans le cadre de la gestion des eaux de ruissellements qui ne doivent pas être déversées dans le réseau d'assainissement.*

*** appels à projet du SDES (aide de 15 000 € / an possible) relatifs à l'installation de petits équipements pérennes.*

Madame le Maire ajoute que l'appel à projet du SDES sera étudié également au niveau du bâtiment Mairie.

I. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

I.1. Arrêt du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 mars 2026

Madame le Maire informe que le projet de procès-verbal a été adressé aux conseillers municipaux le 9 juin 2026.

Une demande de plusieurs ajouts a été formulée par Madame PECH, Messieurs VAN WONTERGHEM, TAIN ET CORMIER, le 29 juin 2026 :

I.2. Compte-rendu des commissions et des activités dans le cadre des délégations des adjoints et conseiller délégué N°1 – Finances, Travaux ; Patrimoine bâti & naturel, PCS, Sureté, Sécurité – Claudine TAVEL
- Sécurité- Vidéoprotection - Réponses apportées par Mme le maire sur le système en question

- Vidéoprotection : §1.2 page 4 :
 - Ajouter la précision suivante : les images pourront être consultées par les personnes dûment habilitées, notamment le policier municipal, le maire et les adjoints au maire, disposant de l'accréditation nécessaire,
 - Ajouter : *des interrogations ont été soulevées au sujet du cout et des modalités de l'entretien, de la maintenance et des modalités de gestion du dispositif. En réponse, il a été précisé qu'un protocole spécifique sera mis en place.*
 - Ajouter "*aucune consultation des citoyens n'est envisagée pour l'instant concernant la mise en œuvre de ce projet*" après l'item sur les réunions publiques prévues dans ce cadre

I.9 Conseil Municipal du 5 juin 2026 : information sur l'élection des délégués et suppléants du Conseil Municipal en vue de l'élection des sénateurs

M. Vanwonderghem a demandé s'il était possible d'ouvrir un débat sur le vote des sénateurs, au regard de ses implications en matière de politique nationale. Dans l'hypothèse où une liste unique de délégués serait constituée, il souhaitait notamment savoir si certaines orientations politiques constituaient des lignes rouges pour les membres de cette liste. Madame le Maire a indiqué qu'aucun débat ne serait engagé sur ce sujet, considérant qu'il ne relevait pas des échanges du conseil municipal. Elle a précisé que les membres de la liste d'opposition demeuraient libres de présenter leur propre liste de candidats s'ils ne partageaient pas cette position.

V. Informations– Conditions de température dans les écoles

M. Vanwonderghem a attiré l'attention du conseil sur les fortes chaleurs constatées dans les classes et sur leurs conséquences pour les élèves et les enseignants. Il demande si des moyens sont envisagés pour pallier cette problématique.

En réponse, Madame le Maire a indiqué que le bâtiment avait été conçu de manière à limiter les effets de la chaleur. Elle a précisé que, pour l'école élémentaire, les enseignants avaient la possibilité d'utiliser les salles situées sur le versant nord du bâtiment lorsque les températures deviennent trop élevées. Concernant l'école maternelle, elle a rappelé que des stores et volets roulants avaient été installés afin d'améliorer le confort thermique des locaux.

Concernant l'ajout « aucune consultation des citoyens n'est envisagée pour l'instant concernant la mise en œuvre de ce projet » Madame le Maire propose :

« Pour conclure, Madame le Maire informe que des réunions publiques seront organisées et que d'autres échanges en conseil municipal auront lieu avant la proposition d'adoption du projet et qu'il n'est pas prévu de consultation type référendum »

Ces modifications ont été portés au procès-verbal.

Madame le Maire propose d'arrêter ce procès-verbal et invite le secrétaire de séance à le signer.

I.2. Compte-rendu des commissions et des activités dans le cadre des délégations des adjoints et conseiller délégué

- **N°6 – Transition énergétique, Adaptation au changement climatique & environnemental – David SELMAN**
 - Rénovation de la salle polyvalente / boulodrome
Permis de construire obtenu le 21 mai 2026 ; diagnostics techniques en cours (amiante détectée dans la chaufferie, absence de plomb).
Consultation des entreprises lancée le 15 juin ; remise des offres attendue avant le 10 juillet, pour un démarrage des travaux prévu en septembre 2026.
Commission d'ouverture des plis prévue le samedi 11.07.2026.
Durée prévisionnelle des travaux : 16 mois (objectif d'optimisation à 14 mois). Budget travaux estimatif : 2,32 M€ HT, en hausse de 4,4 % par rapport à l'APD, notamment liée à l'actualisation des prix et aux équipements de suivi énergétique.
 - Projet d'ombrières photovoltaïques au parking de la salle polyvalente
Offre actualisée reçue : puissance installée revue à 218 kWc pour une production estimée à 243 MWh/an.

Le projet reste économiquement viable sans participation financière communale, avec recours à des panneaux asiatiques plutôt que français pour préserver l'équilibre financier. Une mise au point juridique de la convention est en cours, avant signature.

La commission souhaite étudier une autoconsommation collective afin de valoriser l'électricité produite pour les bâtiments publics et les habitants.

- Photovoltaïque Maison des Associations
Reprise des travaux effectuée ; démarches administratives en cours pour permettre le raccordement et la mise en exploitation. Le dossier est bien créé chez EDF Obligations d'Achat.
- Distribution d'arbres aux nouveaux habitants et nouveau-nés
Mise en place proposée d'un dispositif « un arbre offert » avec une pépinière locale (Les Communs des Bois). Budget validé : 40 € par arbre ; distribution prévue lors du pot des nouveaux arrivants du 4 septembre, sous la forme d'un "bon pour un arbre".
- Projet de broyeur de végétaux partagé
Étude d'achat d'un broyeur mis gratuitement à disposition des habitants pour réduire les déchets verts et favoriser le paillage. Les modalités de prêt restent à définir (assurance, responsabilité, gestion).

- **N°4 – Urbanisme, PLU, Voirie & réseaux, Bâtiments – David WROBEL**

- Commission urbanisme ce jour avec prise de connaissance de 3 dossiers, sans remarques particulières.
- Instruction des dossiers d'urbanisme
Aujourd'hui : la commune reçoit une demande d'urbanisme, l'adresse aux services de l'Etat qui l'instruisent et proposent au Maire la rédaction d'un arrêté d'autorisation ou de refus.
Ce service de l'Etat est appelé à disparaître, il faut donc que la commune de NOVALAISE réfléchisse à un nouveau mode de fonctionnement.
Si l'on prend modèle sur le fonctionnement mutualisé de la Communauté de communes Val Guiers (avec la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné pour la gestion du service d'instruction des Autorisations du Droit des Sols, le budget annuel à prévoir représenterait environ 20 000 €.
La commission urbanisme de la CCLA s'est également emparée du sujet.
Compte tenu de l'importance des sommes financières à engager et de la nécessité d'optimiser l'instruction des actes à l'échelle de notre bassin de vie, il est acté que la suite des réflexions sera désormais menée directement à l'échelle de la CCLA.

- **N°9 – Numérique – Maxime GAY-LANCERMIN**

Les listes de diffusion mail relatives aux différentes commissions sont en cours de création par le prestataire XEFI.
Certains écrans et PC des services administratifs de la mairie vont être changés car vieillissants.
La première commission aura lieu en septembre afin de débiter les réflexions autour d'un futur écran interactif et de la refonte du site internet.

- **N°5 – Communication, Signalétique – Charlene AUBERT**

La boîte à idées sur la place des quatre-saisons a récolté 14 participations et la boîte à idées sur panneau pocket en a récolté 8, avec entre autres : un pump track, un point d'eau sur la place des quatre-saisons et plusieurs demandes concernant la circulation et la signalétique. Ces idées seront étudiées en commission.
Concernant la gazette distribuée en juin et l'enquête sur la communication, seules 2 participations. L'enquête sera diffusée sur les réseaux et le site.
La rencontre Paroles aux jeunes a été déplacée au 15 septembre en raison de la canicule.

- **N°2 – Associations sportives & culturelles, Animations, Espaces verts, Forêt – Fabien DUPRAZ**

- Rappel du forum des Associations le 05 septembre
- Fermeture de la salle polyvalente effective. La cuve gaz a été enlevée, les services techniques ont commencé le déménagement.
- La journée événement du 14 juillet se prépare activement.

- **N°7 – Mobilité – Marie-Lise MARCHAIS**

- Réflex vélo : démarrage de la nouvelle session de mise à disposition des vélos électriques de l'Avant Pays Savoyard avec les nouveaux VTC Arced aux couleurs du territoire
- Participation à la première réunion de partage sur le thème JO et Mobilités à la Préfecture. Avec la confirmation du pôle glace à Lyon, l'Avant Pays Savoyard et ses espaces de parking présentent un intérêt pour réduire le transport en voiture individuelle dans les transferts entre sites.
- Audit flash de l'lhedate sur le financement des mobilités

- **N°3 – Culture, Bibliothèque, Inclusion, Jeunesse – Monika WDOWIAK**

- Infos Conseils 30/06/2026
- Actualités : ciné plein air bien validé avec Cinébus le dimanche 23/08
- Première commission culture CCLA : présentation
- Parole aux jeunes : report à la rentrée
- Novalesa : suite élections court contact avec une élue, ils doivent revenir vers nous
- Jeudi 25.06.2026 : conférence au Smaps sur la vision d'une bibliothèque aujourd'hui
- Visite 25/06 : le 2 juin chez Savoie Haute Savoie Biblio : présentation du nouveau dispositif BIB ICI : la bibli qui se déplie (une bibliothèque éphémère empruntable en résidence sur construction de projet). Souhait de faire venir la référente après la rentrée
- 19 juin : rencontre Savoie Haute Savoie Biblio sur la commune avec le responsable du centre Pierre Voisin et du référent secteur Français Bidault (remplacement à venir à la rentrée suite retraite) ensemble avec Corinne Le Moël en vue de coconstruire l'atelier d'interconnaissances
Les membres de la commission ainsi que l'équipe de la bibliothèque vont recevoir un mail pour confirmer leurs disponibilités sur les dates du 23/09, 24/09, 30/09 ou 1/10 en soirée après 18h dans la salle Col de l'Epine
L'objectif de cet atelier : se connaître, partager les valeurs (aujourd'hui et souhaités pour demain), cartographier les rôles de chacun (qui fait quoi). Animation par Savoie Haute Savoie Biblio avec un livrable réalisé à la suite de cet atelier.
Objectif : caler une date, une invitation sera envoyée par la suite
- Fermeture estivale de la bibliothèque semaines 33 + 34
- Animations bibliothèque à construire après la rentrée :
fin septembre / début octobre : une conférence par un enseignant-chercheur sur le thème de l'Océanie
23 et 24 octobre : Premières Pages en collaboration avec le RPE de l'AEL
Novembre : une autre mini-conférence scientifique
20 novembre : Journée du livre à 1 € avec la FOL73

- **N°1 – Finances, Travaux ; Patrimoine bâti & naturel, PCS, Sureté, Sécurité – Claudine TAVEL**

- Routes de Marcieux_Col de l'Epine : l'inauguration a eu lieu le 22.06.2026 même si les travaux ne sont pas tout à fait terminés. Il faut souligner le soutien financier à hauteur de 68% du Département de la Savoie. L'appel à projet « dernier kilomètre à vélo » se poursuit jusqu'en 2028 ; les travaux d'aménagement de l'Avenue d'Albens pourront entrer dans ce dernier.
Madame le Maire répond à la question écrite n°3 posée par Madame Nathalie PECH et Messieurs Olivier CORMIER, Daniel TAIN et Benjamin VAN WONTERGHEM le 28.06.2026

Question n°3 – Revêtement du nouveau carrefour

Plusieurs habitants nous ont fait part des fortes odeurs dégagées par le revêtement ou le produit utilisé lors des travaux du nouveau carrefour, odeurs qui ont persisté plusieurs jours et qui perdurent avec les fortes chaleurs.

Pourriez-vous nous préciser :

Quel est le produit qui a été utilisé dans le cadre de ces travaux ?

Quel a été le coût de ce traitement ou de ce revêtement ?

Peut-on éventuellement échanger sur la possibilité ou non de reconduire ce genre de revêtement ?

Les travaux sur le plateau ont été divisés en 4 interventions afin de ne pas bloquer la circulation, d'où plusieurs jours avec les odeurs. A noter qu'il reste des travaux de revêtement à effectuer sur la route de Marcieux. La chaleur exacerbe les odeurs.

Le revêtement est en résine gravillonnée sur le centre, les extrémités imitation pavés sont en résine matricée.

Coût des revêtements : résine matricée = 58.50 € / m² – résine gravillonnée = 30 € / m² – bioklair : 43.47 € / m² – enrobé : 28 € / m²

Daniel TAIN : « cet aménagement, c'est beaucoup de béton, de goudron et avec la chaleur il est dommage qu'il n'y ait pas beaucoup plus de verdure ».

Claudine TAVEL : « c'est une route et mis à part faire une piste carrossable, il n'y a pas d'autre choix que le goudron sur la voie de circulation ».

Madame le Maire trouve dommage que Monsieur TAIN n'ait pas participé à l'inauguration au cours de laquelle beaucoup d'explications ont été données aux riverains, notamment au sujet de la récupération des eaux de ruissellement pour l'arrosage des végétaux, ou du revêtement bioklair utilisé sur les voies douces et qui diminue la réverbération de la chaleur et favorise l'infiltration.

- Liaison douce Les Bottières : travaux très prochainement terminés. La signalisation verticale et horizontale va être posée ; la peinture sur les plateaux notamment sera appliquée quand le revêtement sera lavé et la zone agglomération 50 km sera repoussée comme prévu.

Madame le Maire propose de répondre aux autres questions posées par Madame Nathalie PECH et Messieurs Olivier CORMIER, Daniel TAIN et Benjamin VAN WONTERGHEM le 28.06.2026

Question n°1 – Distribution de la gazette municipale

La distribution de la gazette municipale fait-elle partie de la fiche de poste de l'ASVP ou de celle du futur policier municipal ?

Serait-il possible que les conseillers municipaux participent à cette distribution sur les secteurs correspondants à leur lieu d'habitation ? Cette organisation pourrait-elle être étudiée

Madame le Maire confirme que cela fait bien partie des attributions de l'ASVP_futur policier municipal, au même titre que la distribution des arrêtés ou informations travaux.

Elle rappelle que la décision de distribuer les gazettes et bulletins en interne fait suite à des gros problèmes de distribution par voie postale.

Question n°2 – Recrutement du nouvel agent d'entretien

Quel est le type de contrat qui a été établi pour le nouvel agent d'entretien ?

Pourriez-vous également préciser les modalités de recrutement retenues (publicité du poste, procédure de sélection, critères de recrutement et, le cas échéant, nombre de candidatures reçues) ?

Madame le Maire précise qu'il n'y a pas eu de recrutement d'un « nouvel agent d'entretien ». Le dernier recrutement d'un agent technique polyvalent a eu lieu le 18.05.2026 à la suite de la publication de l'offre en janvier 2026 pour un poste inscrit au tableau des emplois ; dans ce cadre, le recrutement est une décision du Maire. Elle informe que pour cette offre, une dizaine de curriculum vitae ont été reçus.

Présentation des plans d'aménagement des travaux de la SALLE POLYVALENTE_BOULODROME par Monsieur David SELMAN.

I.3. Etat sur les décisions de Madame le Maire, en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal

- Décision d'établir un contrat de bail d'habitation principale pour la location d'un appartement type 2 au 208 route du lac, pour une durée de 6 années à compter du 10 juin 2026 moyennant un loyer de 450 € par mois, avec une provision de charges de 60 € par mois.
- Décision de commander une prestation de nettoyage et ramassage de déchets sur le parc de détente de Pré Argent du 27 juin au 31 août 2026 pour un montant prévisionnel de 4 829.50 € HT
- Réception de DIA - Décision de ne pas exercer le droit de préemption sur les biens suivants :

○ DIA Maître POMEL	bâti	Route du Gojat
○ DIA Maître DA SILV	non bâti	Chemin de Courvaz
○ DIA Maître TRIBAULT	bâti	Impasse de la Grange
○ DIA Maître LANGLE-LACASSAGNE	bâti	Chemin de Courvaz

II. FINANCES

II.1. Opération NOVAE : demande garantie du prêt contracté par Savoisienne Habitat auprès du Crédit Agricole pour financement 10 logements PSLA.

Madame le Maire rappelle la réalisation par Savoisienne Habitat de l'opération immobilière NOVAE comprenant globalement 31 logements collectifs répartis ainsi :

- 25 logements en accession sociale à la propriété dont 10 PSLA (prêt social de location accession)
- 6 logements locatifs sociaux, dont 3 PLAI et 3 PLS

Afin de financer les 10 logements PSLA, Savoisienne Habitat contracte un prêt auprès du Crédit Agricole pour un montant de 1 600 000 €. Savoisienne Habitat sollicite la Commune de Novalaise pour la garantie de ce prêt sous forme de cautionnement, à hauteur de 50 % soit 800 000 €. Les autres 50 % sont garantis par le Département de la Savoie.

Il est rappelé qu'un accord de principe avait été donné par délibération du 27/01/2026.

Pour information, les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Montant : 1 600 000 €
- Durée : 360 mois
- Taux d'intérêt : taux d'intérêt actuariel annuel révisable : 2,5000 % / indice de référence : taux de rémunération du livret A, indice de base : 1,50 % / taux d'intérêt équivalent trimestriel : 2.4769 %.

Décision du Conseil Municipal :

VOTE	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0	Total : 19
-------------	------------------	-------------------	-----------------------	-------------------

II.2. Rénovation de la salle polyvalente : maintien de la demande de subvention auprès du Département de la Savoie

Madame le Maire rappelle la demande d'aide auprès du Département de la Savoie, déposée au titre du FDEC, pour le projet de rénovation de la salle polyvalente.

Elle informe qu'en raison du grand nombre de dossiers en attente de financement, la Commission permanente, lors de sa séance du 29 mai 2026, n'a pas été en mesure de retenir cette opération de rénovation pour la programmation 2026.

Elle informe qu'il est possible de maintenir cette demande de subvention pour la prochaine programmation, en transmettant une délibération du Conseil statuant dans ce sens.

Madame le Maire propose de maintenir cette demande de subvention auprès du Département de la Savoie.

Décision du Conseil Municipal :

VOTE	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0	Total : 19
-------------	------------------	-------------------	-----------------------	-------------------

II.3. Mosaïque à l'église de Novalaise : demandes de subventions auprès du Conseil Départemental de la Savoie /FDEC et auprès de la Fondation du Patrimoine

Madame le Maire rappelle le projet de réalisation d'une mosaïque d'art à l'église de Novalaise par Monsieur Maurice SIMON, titré meilleur ouvrier de France en section mosaïque d'art. Cette œuvre représentant St Pierre et St Paul avec des colombes s'abreuvant est inspirée d'une mosaïque du mausolée de Gala Placidia à RAVENNE.

La réalisation de cette fresque sera composée d'environ 120 000 tesselles en pâte de verre (smalti) pour une surface de 10,30 m² environ.

Le coût pour la fourniture des tesselles uniquement s'élève à 11 313,62 € HT.

Madame le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès du Département de la Savoie, au titre du FDEC ; la Fondation du Patrimoine n'étant concernée que par les travaux de rénovation.

Décision du Conseil Municipal :

VOTE	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0	Total : 19
-------------	------------------	-------------------	-----------------------	-------------------

III. URBANISME

III.1. Etat sur les PC / DP / CU

- PC

PUISSANT Aude	Les Bottières	maison individuelle
COURTOIS Brigitte	Chemin des Champs	extension, démolition partielle
		modif ouverture, panneaux photovoltaïques
SZMIGIEL Tomasz	Chemin de la Geai	modification ouvertures

- DP

MULS Franck	Route du Terreau	clôture
PAQUE Hervé	Chemin de Charaie	extension toiture, suppression balcon, pose garde-corps, rempl. volets, modif. teinte boiseries
DANEL Jean-Jacques	Chemin de Barbolion	installation photovoltaïque
DA SILVA Dany	Route de la Crusille	réalisation d'un drainage et mur de soutènement
DELAIGUE Vincent	Allée de Brignoud	panneaux photovoltaïques

- CU

BARBERO Corinne	Chemin de Tardevaix	CU opérationnel
Me LANGLE-LACASSAGNE	Chemin de Courvaz	CU d'information

III.2. Ombrières : convention d'occupation temporaire du domaine public sur parking de la salle polyvalente

Madame le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal du 21 mai 2024 adoptant le projet d'ombrières sur le parking de la salle polyvalente et l'autorisant à signer une convention d'occupation temporaire avec Savoie ENR Ombrières.

Madame le Maire tient à préciser que ce projet aura recours à des panneaux photovoltaïques de fabrication « asiatique » contrairement à ce qui était prévu initialement avec des panneaux de « fabrication française », pour préserver l'équilibre financier de cette opération. La commission communale transition énergétique en a été informée préalablement.

Question de Daniel TAIN : « pourquoi cette convention n'a pas été signée en 2 ans ? Car effectivement le 21 mai 2024 le conseil avait voté pour sauf moi, Isabelle CUCCURU et Catherine GARDET qui avons voté contre »

Réponse de Madame le Maire : « la convention n'a pas été signée car l'accès au branchement et les travaux sur la parcelle ont été effectués il y a 3 mois à peu près ».

Intervention de Monsieur TAIN : il rappelle le coût du projet de 500 000 € il y a 2 ans qu'il estime aujourd'hui à 400 000 € ; il avait été convenu un loyer 100 € / an pour l'installation de panneaux français contre 2 000 € / an si panneaux asiatiques, donc perte d'environ 50 000 € sur 30 ans.

Il souhaite rappeler également la création de la Société d'Economie Mixte SAVOIE ENR par le SDES SAVOIE et qui est un établissement public, puis la création de la société SAVOIE ENR OMBRIERE détenue à 60 % par une société bretonne SEE YOU SUN qui dirige le projet. Pour créer cette dernière, il a été voté en 2021 l'abandon d'une partie des taxes communales d'électricité, à peu près 20 000 € / an. Cela représente à terme 250 000 € de recettes abandonnées par la commune. 3^{ème} peine, l'électricité produite appartient à SEE YOU SUN et SAVOIE OMBRIERES qui revendront cette électricité à la commune et à ses habitants. C'est pour cela qu'à l'époque, il avait proposé que la commune porte elle-même ce projet : nous aurions déboursé 400 000 € mais nous aurions eu l'électricité.

Explication de Madame le Maire : la somme de 500 000 € est supérieure à la capacité d'autofinancement annuelle de la commune. Le but n'était pas de produire et de revendre de l'électricité mais d'avoir sur la commune une source d'énergie vertueuse et moins chère, sans que cela ne pèse sur le budget communal. Madame le Maire explique qu'il n'est pas judicieux de mettre 500 000 € dans un projet non structurant quand dans le même temps est lancé la rénovation de la salle polyvalente ; aujourd'hui ce projet d'ombrières ne nous coûte rien, le loyer de 100 € ou 1 000 € par an n'est pas l'important quand il s'agit d'apporter de l'électricité moins chère sur la commune.

Conclusion de Monsieur TAIN : c'est un beau projet pour réduire l'empreinte carbone mais il estime que Madame le Maire a fait de mauvais choix financiers.

Conclusion de Madame le Maire : elle oriente et propose et tous les projets sont financés et finançables. Elle estime qu'il s'agit là d'un vrai projet social, au même titre que la participation de la commune à hauteur de 100 000 € pour aider à l'isolation des bâtiments sociaux il y a quelques années.

Elle rappelle enfin qu'elle n'était pas obligée de mettre ce point à l'ordre du jour mais qu'elle a préféré être claire sur les matériaux utilisés, tout en regrettant bien évidemment que ces derniers ne soient pas de fabrication française.

Madame le Maire propose donc de valider cette précision pour signature de la convention.

Décision du Conseil Municipal :

VOTE Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 4 Total : 19

IV. VOIRIE ET RÉSEAUX

IV.1. Elagage – fauchage des voiries communales : tarif horaire pour 2026.

Madame le Maire informe qu'il convient de valider le tarif horaire pour le fauchage et l'élagage des voies communales, pour l'année 2026. Pour rappel, ce tarif horaire avait été fixé à 72 € HT pour l'année 2025.

Il est proposé, en raison du coût des carburants, d'augmenter ce tarif horaire à 75 € HT pour 2026, avec possibilité de majoration en fonction du coût du GNR.

Décision du Conseil Municipal :

VOTE	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0	Total : 19
-------------	------------------	-------------------	-----------------------	-------------------

V. PARCS DE DÉTENTE

V.1. Délégation de Pré Argent

Madame le Maire rappelle la DSP signée au printemps 2022 avec MASEB LOISIRS pour une durée de 8 saisons (fin le 31.10.2029)

Missions :

- l'accueil des usagers et la billetterie d'accès au parc de détente
- le gardiennage et la surveillance du parc de détente, en lien avec la commune
- la gestion du snack
- le nettoyage et l'entretien du parc
- l'aménagement et l'animation du parc de détente (organisation d'activités ludiques et zone de détente + manifestations et évènement)

Redevance annuelle :

- part fixe : 30 000 € HT
- parts variables : 60 % du CA HT lié aux entrées plage + 3% du CA HT lié au snack + activités annexes

Charges d'exploitation supportées par le délégataire :

- impôts et taxes de toute nature dont OM (hors taxes foncières)
- frais de personnel
- frais d'entretien courant des biens mis à disposition
- frais d'électricité, eau et assainissement
- tous frais et charges inhérentes aux activités déléguées et qui incombent généralement à un délégataire

Madame le Maire précise qu'elle a souhaité faire un petit point sur la délégation du parc de détente de PRE ARGENT à la suite des nombreux questionnements sur ces premières semaines d'exploitation.

Elle explique que la communication faite au nom de la commune visait à corriger les fausses informations et/ou mises en cause de la commune quant à la gestion des déchets circulant sur les réseaux sociaux.

A la demande de Monsieur WROBEL, Madame le Maire précise à nouveau ce qui est mis en place et financé par la Commune, à savoir la sécurité à l'entrée des parcs et la surveillance de la baignade via les services du SDIS.

Question de Monsieur TAIN : que se passe-t-il si le délégataire ne respecte pas ses missions, par exemple sur le nettoyage ?

Réponse de Madame le Maire : la décision de se substituer au délégataire sur sa mission nettoyage et entretien du parc a été présentée aux conseillers en début de séance (point I.3). La commune se fera accompagner par un conseil après la saison 2026 afin de déterminer la conduite à tenir pour la suite de la délégation.

Question de Monsieur TAIN : ne faudrait-il pas mettre des poubelles sur les plages ?

Réponse de Madame le Maire : des poubelles ont été réinstallées le long de la haie (et non au milieu du parc comme c'était le cas il y a quelques années) et des containers de tri ont été ajoutés également.

VI. INFORMATIONS

- Remerciements d'associations pour le versement de subventions communales : ASN – ADMR SAAD de NOVALAISE – SSIAD du Guiers/Lac d'Aiguebelette – comité de jumelage.

- Renouvellement de la commission communale des impôts directs : la Direction départementale des finances publiques a procédé à la désignation des membres de la commission communale des impôts. Il est donné lecture de la liste des membres titulaires et des membres suppléants, qui en seront informés.
- Date de prochain conseil municipal à définir ultérieurement.

Séance levée à : 22h49.

Le Maire, Claudine TAVEL



Le Secrétaire de séance, François CHARPINE

